

Département de la Lozère
COMMUNE DE SAINT-BONNET LAVAL
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2020

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Adoptions : 15 voix
Date de convocation : 18/06/2020
Date d'affichage : 18/06/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. Jean-Louis SOULIER, Maire.**

Etaient présent(e)s : THOMAS Josette, SOULIER Jean-Louis, BOUQUET Nicole, CHAMP Alain, RIEU Sébastien, GIRARDY Robert, VINCENT Jean-Paul, BOIRON Gisèle, BEAUD Laurence, MAYRAND Jean-Claude, LAFONT Thierry, ARCHER Pascal, TRINTIGNAC Anne, CHASTEL Patrick

Excusés : BELLEDENT Thierry (Pouvoir à CHAMP Alain)

Etaient absent(s) :

Secrétaire : LAFONT Thierry

DCM 26-06-2020 : 1

Objet : Vote des taxes (FB et FNB)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales de 2019 pour 2020 et vote les taux suivants :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,51 %	8,51%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,80 %	53,80 %

DCM 26-06-2020 : 2

Objet : Désignation des membres de la Commission des Impôts

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut créer une Commission des Impôts sur la Commune Nouvelle St Bonnet-Laval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a dressé la liste suivante pour la composition de la Commission communale des impôts directs :

Membres titulaires :

AMBLARD Gilles – Condres – 48 600 ST BONNET-LAVAL
ARCHER Christophe – Montgros – 48 600 ST BONNET-LAVAL
BEAUD Laurence –Montauroux– 48 600 ST BONNET-LAVAL
BASTET David – Le Bouchet Chapigne – 48 600 ST BONNET-LAVAL
CHAMP Alain – Montgros – 48 600 ST BONNET-LAVAL
MAYRAND Robert – Le Monteil – 48 600 ST BONNET-LAVAL
MOURET Robert – St Bonnet de Montauroux 48600 ST BONNET-LAVAL

RAMBEAU Bernadette – Tresbos – 48 600 ST BONNET-LAVAL
RIEU Sébastien – Condres – 48 600 ST BONNET-LAVAL
SCHWANDER Christian – Mas de Bonaude – 48 600 ST BONNET-LAVAL
SOLIGNAC Jean-Pierre – le Poux – 48 600 ST BONNET-LAVAL
THOMAS Josette – Laval-Atger – 48 600 ST BONNET-LAVAL

Membres suppléant :

ARCHER Pascal – Tresbos – 48 600 ST BONNET-LAVAL
BELLEDENT Thierry – Montrgos – 48 600 ST BONNET-LAVAL
BOIRON Gisèle – Soulis – 48 600 ST BONNET-LAVAL
BOUQUET Nicole – Condres – 48 600 ST BONNET-LAVAL
CHALEIL Hubert – Ligeac – 48 600 ST BONNET-LAVAL
CHASTEL Patrick – Chazeaux – 48 600 ST BONNET-LAVAL
GIRARDY Robert – Chapeauroux – 48600 ST BONNET-LAVAL
LOUBIER Francis – Laval-Atger – 48 600 ST BONNET-LAVAL
MALMAZET Odile – Montauroux – 48 600 ST BONNET-LAVAL
MARTIN Cyprien – Montgros – 48 600 ST BONNET-LAVAL
MAYRAND Jean-Claude – Beaucueil – 48 600 ST BONNET-LAVAL
VINCENT Jean-Paul – St Bonnet-de-Montauroux – 48600 ST BONNET-LAVAL

DCM 26-06-2020 : 3

Objet : Désignation de délégués au S.I.E de la Clamouse :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégués au S.I.E de la Clamouse :

Titulaires	Suppléants
SOULIER Jean-Louis	THOMAS Josette
MAYRAND Jean-Claude	ARCHER Pascal

DCM 26-06-2020 : 4

Objet : Projet du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a confié le soin au bureau d'études **AB2R (43000 LE PUY EN VELAY)** de réaliser le schéma communal d'assainissement et d'établir un projet de zonage pour l'ensemble des villages et hameaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par le bureau d'études AB2R concernant les différentes possibilités d'assainissement pour l'ensemble de la Commune.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant les propositions du schéma d'assainissement établi en janvier 2020.

Considérant l'étude de zonage réalisée par le cabinet AB2R.

Après en avoir délibéré, décide :

D'ACCEPTER le schéma communal d'assainissement,

D'ADOPTER le projet de zonage du bureau d'études AB2R,

DE RETENIR :

A/ En assainissement collectif les villages et hameaux suivants : *(voir plans)*

- Ligeac (Sauf 8 écarts)

- Condres (Sauf 3 écarts)
- Chapeauroux (Sauf 4 écarts)
- Chazeaux (Sauf 1 écart)
- Le Poux (en totalité)
- Tresbos (en totalité)
- Le Bouchet Chapigne (Sauf 1 écart)
- Montgros (Sauf 5 écarts)

B/ En assainissement non collectif les autres hameaux ou maisons isolées de la commune soit :

- Beurecueil (1 maison)
- Le Monteil (village : 7 maisons)
- Le Suquet (1 maison)
- La Garde (1 maison)
- St Bonnet-de-Montauroux (Village entier)
- Chantelouve (1 maison)
- Laval-Atger (village entier)
- Laval-Haut (4 maisons)
- Soulis (6 maisons)
- Montauroux (5 maisons)
- Les Brandes (1 maison)
- Bonnaude (1 maison)
- Le Moulin de Chirac (1 maison)
- ESAT Le Prieuré (en totalité)
-

DE MANDATER Monsieur le Maire pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Président du Tribunal Administratif,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces procédures.

DCM 26-06-2020 : 5

Objet : Création et suppression de poste – service technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la demande Mr HERREROS William réclamant l'augmentation de son temps de travail,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 11 juin 2020,

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet de 28 heures hebdomadaires pour assurer les missions suivantes :

Missions	
Bâtiment	Travaux de maçonnerie, plomberie, électricité, peinture, menuiserie
Voirie	Espace verts, entretien voies, curage des fossés, débroussaillage, élagage, déneigement des rues des villages, sablage des voies communales
Matériel et outillage	Entretien, mécanique

Logistique et sécurité	Surveillance des bâtiments publics de la voirie et des réseaux
Réseaux	Relevé annuel des compteurs d'eau, contrôle et entretien du réseau d'eau potable, surveillance et entretien de la station d'épuration, détection et réparation des fuites sur le réseau d'eau potable, changement des compteurs

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE,

La **suppression** d'un emploi permanent **d'adjoint technique territorial** à temps non-complet (**20 heures hebdomadaires**)

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du **1er juillet 2020** par la suppression du poste suivant :

Filière : technique / **Catégorie** : C / **Cadre d'emploi** : Adjoint technique territorial / **Grade** : Adjoint technique territorial, un poste à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

DECIDE,

La **création** d'un emploi permanent **d'adjoint technique territorial** à temps non-complet (**28 heures hebdomadaires**).

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du **1er juillet 2020** par la création du poste suivant :

Filière : technique / **Catégorie** : C / **Cadre d'emploi** : d'adjoint technique territorial / **Grade** : d'adjoint technique territorial, un poste à temps non complet (28 heures hebdomadaires).

PRECISE,

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la commune.

La séance du Conseil Municipal du 26 juin 2020 est clôturée.

Cinq délibérations ont été prises au cours de la séance :

DCM 26-06-2020 : 1 Vote des taxes (FB et FNB)

DCM 26-06-2020 : 2 Désignation des membres de la Commission des Impôts

DCM 26-06-2020 : 3 Désignation de délégués au S.I.E de la Clamouse

DCM 26-06-2020 : 4 Projet du zonage d'assainissement

DCM 26-06-2020 : 5 Création et suppression de poste – service technique
